

Observations.

Après avoir vu pendant les mois d'été la *surlangue et claudication* menacer, par sa rapide propagation sur les alpes et dans les vallées, une grande partie de notre bétail suisse, nous constatons aujourd'hui une situation beaucoup plus favorable. L'épizootie décroît rapidement; la plupart des Cantons en sont maintenant délivrés, et l'application exacte et sévère des mesures de police prescrites fait espérer la disparition complète de la maladie dans les autres Cantons.

En fait d'autres épizooties, on signale les cas suivants :

Morve. Schaffhouse 1 cas, St-Gall 2, Vaud 2. Total 5 cas.

Anthrax. Lucerne 1 cas, St-Gall 3. Total 4 cas.

Rage canine. Zurich 1 cas.

La *péripneumonie contagieuse* s'étant déclarée sur les pâturages et dans plusieurs localités de la Haute-Italie, les autorités fédérales ont dû, vu l'insuffisance des mesures prises par le Gouvernement italien et l'augmentation du trafic du bétail à la frontière, qui faisaient craindre l'introduction en Suisse de cette dangereuse épizootie, examiner si la prohibition de l'importation du bétail ne serait pas opportune; elles ont décidé de mettre en vigueur cette mesure de précaution au cas où des rapports défavorables leur parviendraient.

Autriche. La *peste bovine* se propage insensiblement en Galicie et dans la Bucovine et règne maintenant dans 12 localités.

Afin d'empêcher l'introduction de la maladie de ces pays infectés, le Gouvernement bavarois a interdit, jusqu'à nouvel ordre, l'importation du bétail, ainsi que de la viande fraîche provenant d'animaux ruminants d'Autriche-Hongrie.

La peste bovine a, paraît-il, éclaté à un haut degré parmi le bétail destiné à l'abatage pour l'approvisionnement de l'armée russe.

Berne, le 19 septembre 1877.

Le Département fédéral de l'Intérieur.

Observations.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1877
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.09.1877
Date	
Data	
Seite	683-683
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 722

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.